

- diverses mesures supplémentaires destinées à améliorer les soins de santé offerts au personnel du service extérieur canadien et à leur famille affectés à l'étranger et à résoudre les problèmes liés à l'éducation des enfants;
- une série de mesures à mettre en oeuvre dans certaines des missions les plus difficiles pour contribuer à répondre aux besoins récréatifs fondamentaux des membres du service extérieur et de leur famille lorsqu'il n'existe pratiquement aucun des services récréatifs habituellement disponibles au Canada;
- un certain nombre de mesures administratives et autres destinées à loger convenablement les membres du service extérieur;
- une attention beaucoup plus grande accordée à la gestion du personnel du service extérieur, y compris la nomination d'un sous-ministre adjoint ayant l'entière responsabilité des questions relatives au personnel, ainsi qu'un engagement visant à améliorer la formation et mettant particulièrement l'accent sur le perfectionnement des compétences en gestion;
- l'amélioration substantielle et l'élargissement des programmes de formation linguistique au sein du service extérieur afin de permettre aux employés de mieux s'acquitter de leurs responsabilités à l'étranger et d'accélérer l'adaptation des employés et de leur famille à des milieux linguistiques différents;
- l'élaboration d'un programme considérablement élargi en ce qui a trait aux détachements entre le ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères et organismes du gouvernement;
- améliorations dans l'administration du système d'avantages et d'indemnités du service extérieur;
- la délégation de pouvoirs accrus aux chefs de mission; et
- d'importants changements à la gestion et à l'organisation du ministère des Affaires extérieures afin de renforcer sa capacité à établir les priorités et à affecter ses ressources de façon efficiente et efficace.

La large gamme des responsabilités du service extérieur canadien, dont les membres sont en poste à Ottawa et dans plus de 130 missions à l'étranger, comporte:

- la représentation du Canada et des intérêts canadiens dans les pays avec lequel le Canada entretient des relations diplomatiques et au sein de nombreuses organisations internationales dont le Canada fait partie;
- la promotion des relations économiques et commerciales du Canada avec d'autres pays;